

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers

En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	4
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
27 février 2024

Date d'affichage :
27 février 2024

Délibération D2024_019
Budget général :
validation du compte
administratif 2023

La secrétaire de
séance,

Mme MARTINEZ

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20240304-D2024_019-DE

Le lundi 4 mars 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. ANDREYS Stéphane, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine.

Pouvoir(s) : Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme MONANGE
Mme MERLIER donne pouvoir à M. BELLOT
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme GINET
Mme THULLIER donne pouvoir à M. ROBERT

Absent(s) : Christian PLUCHE, Robert AGUETTAZ

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MARTINEZ a été désignée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Christophe CHEVALLIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Robert AGUETTAZ, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Christophe CHEVALLIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur Christophe CHEVALLIER présente au Conseil le détail du compte administratif du budget communal de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, tel que :

Section de fonctionnement :

Dépenses 1 278 614,01 €
Recettes 1 484 284,40 €
Résultat de l'exercice + 205 670,39 €
Excédent reporté de 2022 576 144,62 €
Résultat de clôture 2023 + 781 815,01 €

Section d'investissement :

Dépenses 1 565 418,12 €
Recettes 1 857 600,07 €
Résultat de l'exercice 292 181,95 €
Déficit reporté de 2022 - 162 703,19 €
Résultat de clôture 2023 129 478,76 €

Restes à réaliser 2023 (montant des travaux / subventions engagés)

Dépenses **345 213,34 €**
Recettes **323 209,00 €**

Sous la Présidence de Monsieur Christophe CHEVALLIER, Monsieur le Maire ayant quitté la salle comme le prévoit la loi, **le Compte Administratif 2023 du budget communal est voté à l'unanimité.**